

Délibération DEL-B-2023-046

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 JUIN 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à 14h30, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (22) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Claire PAULIC À Yves CHOUTEAU,

Absents (4) : Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

Date de convocation : 14-06-2023

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

ADMINISTRATION GENERALE

Cession de l'ancienne gendarmerie d'Argenton Les Vallées (ARGENTONNAY^o)

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu la délibération n°DEL-B-2023-007 du bureau communautaire du 21/02/2023 relative à la cession du bien immobilier « ancienne gendarmerie d'Argenton Les Vallées » sise : 24 avenue du Général de Gaulle à Argenton Les Vallées – 79150 Argentonnay à M. CLOCHARD Aurélien ;

Considérant que lors du bornage le géomètre a mis en évidence que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie était situé en partie sur la parcelle AB 0258, propriété d'Immobilière Atlantic Aménagement et qu'il a donc lieu de régulariser cette situation ;

Considérant également la nécessité d'un nouveau découpage parcellaire lié à l'aire de covoiturage à l'avant et l'accès au logement d'Immobilière Atlantic Aménagement à l'arrière de la parcelle AB 0071.

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est propriétaire d'un bien immobilier sis : 24 avenue du Général de Gaulle à Argenton Les Vallées – 79150 ARGENTONNAY.

Ce bien est situé sur la parcelle AB0071 d'une surface de 709 m². Cette parcelle est en zone Ub2 du PLUi, zone urbanisée à vocation principale d'habitat correspondant au tissu urbain contemporain des pôles structurants.

Cet immeuble a été acheté par la communauté de communes de l'Argentonnois à la commune d'Argenton-Les-Vallées, pour un montant de 20 000 €. Ce bien immobilier appartenait à la commune par suite d'une acquisition faite le 15 novembre 1967 auprès de Madame Marie-Louise GREGOIRE. La commune d'Argenton-Les-Vallées avait édifié la construction, par la suite.

Par la délibération DEL-B-2023-007 la cession à M. Clochard a été validée.

Cet immeuble de bureaux est érigé sur deux niveaux, pour une surface de 111 m². Anciennement à usage de gendarmerie, le bien, sur sous-sol, dispose de bureaux, sanitaires et de deux cellules au rez-de-chaussée.

Une aire de covoiturage est installée à l'avant de la parcelle AB0071, et l'accès au logement d'Immobilière Atlantic Aménagement à l'arrière de la gendarmerie est desservi en passant sur ladite parcelle. En accord avec la commune d'ARGENTONNAY et la société Immobilière Atlantic Aménagement, un nouveau découpage parcellaire a été réalisé.

Lors de ce bornage, le géomètre a constaté que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie était en partie, implanté sur la parcelle AB0258 propriété d'Immobilière Atlantic Aménagement. Cette partie correspond à une bande d'environ 1m 40 sur la largeur du bâti, côté Est.

Il convient donc dans un premier temps de procéder à un échange entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et la société Immobilière Atlantic Aménagement, à l'euro symbolique et à frais partagés.

Dans un second temps, la partie de l'ancienne gendarmerie, actuellement implantée sur la parcelle AB0258 sera vendue à Monsieur CLOCHARD Aurélien, domicilié 29 rue Alphonse Daudet à Maulévrier (49360).

Le bureau communautaire, est invité à :

- **Approuver les modalités et conditions d'échange de terrain entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la société Immobilière Atlantic Aménagement ;**
- **Approuver les modalités et conditions de cession du bien immobilier sis : 24 avenue du Général de Gaulle à Argenton les Vallées – 79150 ARGENTONNAY, à Monsieur CLOCHARD Aurélien ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 JUIN 2023**

Notifié ou publié le **27 JUIN 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

